

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-0777

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) : Rillieux-la-Pape - Sathonay-Camp

Objet : Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Gare de Sathonay-Camp-Rillieux-la-Pape - Travaux de SNCF Réseau pour le prolongement du souterrain et la mise en accessibilité de la gare - Avenant n° 2 à la convention de financement des travaux

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

Rapporteur : Monsieur Jean-Charles Kohlhaas

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charmot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

Conseil du 13 décembre 2021**Délibération n° 2021-0777**

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) : Rillieux-la-Pape - Sathonay-Camp

Objet : Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Gare de Sathonay-Camp-Rillieux-la-Pape - Travaux de SNCF Réseau pour le prolongement du souterrain et la mise en accessibilité de la gare - Avenant n° 2 à la convention de financement des travaux

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération gare de Sathonay-Camp-Rillieux-la-Pape fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

La gare de Sathonay-Camp-Rillieux-la-Pape était inscrite au contrat de plan Etat-Région 2007-2013 dans la liste des gares pour lesquelles il est prévu des aménagements de type pôle d'échanges multimodal (PEM).

Une 1^{ère} phase d'aménagements a été réalisée et livrée en septembre 2011 comprenant, notamment, la réalisation d'un parc de stationnement côté Sathonay-Camp ainsi que le réaménagement du parvis de la gare par des équipements favorisant l'intermodalité.

Cette gare présente plusieurs particularités :

- gare du périurbain lyonnais située sur la ligne ferroviaire, récemment modernisée Lyon-Bourg-en-Bresse via Villars-les-Dombes,
- gare terminus de la future desserte tram-train Sathonay-Camp-Trévoux,
- gare située à proximité immédiate de la Ville de Rillieux-la-Pape qui, compte tenu de sa localisation géographique, n'attire pas, pour le moment, suffisamment de potentiel de déplacements domicile-travail en raison de l'absence d'aménagements adaptés du côté opposé au bâtiment de la gare,
- enfin, gare train express régional (TER) reprise au schéma directeur régional d'accessibilité (SDRA) en niveau 2 et qui doit, à ce titre, faire l'objet de travaux de mise aux normes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite.

II - Objectifs

Dans le cadre du projet de PEM, des réflexions ont été engagées sur les aménagements à prévoir côté Rillieux-la-Pape de cette gare. Elles portent essentiellement sur le prolongement du passage souterrain existant permettant, également, d'accéder aux quais de la gare depuis la zone Perica de Rillieux-la-Pape et sur la création d'un parc de stationnement (sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon).

À cet effet, une étude préliminaire de faisabilité technique et d'estimation financière a été réalisée. Les résultats de cette étude ont été présentés au comité de pilotage du PEM à la fin du 1^{er} semestre 2009.

Par délibération du Conseil n° 2013-4067 du 26 septembre 2013, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé :

- la participation au financement des travaux d'accessibilité sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau programmés en 2014 pour un montant de 4 212 000 € avec un financement à hauteur de 1 429 000 € pour la Métropole, dont la convention de financement a été prolongée par avenant voté par délibération du Conseil n° 2017-2379 du 20 décembre 2017. La convention de financement n° 1300266 portant sur l'engagement de la phase travaux relative au scénario retenu a été signée le 3 octobre 2013,
- les études d'avant-projet pour un montant estimé à 70 708 € en dépenses et 17 920 € en recettes, correspondant aux participations de la Ville de Rillieux-la-Pape et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les études du parking, sont cofinancées grâce au dispositif de contrat d'aménagement de gare (CAG études avant-projet).

Le report des travaux d'accessibilité décidé par SNCF Réseau a induit un décalage du lancement des études d'avant-projet du parking portées par la Métropole. Deux avenants au contrat d'aménagement de gare ont dû être signés en 2014 et 2016 pour éviter la caducité des subventions.

En date du 8 janvier 2018, un avenant à la convention de financement n° 1300266 portant sur le financement de la phase travaux a été signé. Il avait pour but d'acter le démarrage des travaux en 2019 et, de ce fait, reporter la caducité des subventions relatives à l'achèvement de l'opération.

SNCF Réseau a livré le souterrain et les ascenseurs en août 2020.

Pour accompagner cette mise en service, la Métropole a réaménagé le parking provisoire existant côté Rillieux-la-Pape en réalisant 39 places dont une place personne à mobilité réduite (PMR) ainsi que 10 arceaux et 8 consignes vélos.

Par délibération du Conseil n° 2019-3266 du 28 janvier 2019, la Métropole a approuvé :

- le contrat d'aménagement de la gare de Sathonay-Camp-Rillieux-la-Pape pour les études de projet du parking côté Rillieux-la-Pape à passer entre la Métropole, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Rillieux-la-Pape définissant, notamment, les conditions d'utilisation des subventions régionale et communale,
- l'autorisation de programme d'un montant de 1 060 000 € en dépenses et de 108 385 € en recettes pour les études de projet.

La Métropole réalise des études de projet pour :

- l'aménagement d'un parking sud paysagé de 140 places, intégrant 10 places pour les 2 roues motorisées, qui sera à terme équipé d'un contrôle d'accès,
- l'aménagement d'un parking nord de 30 places dédié au covoiturage, aux véhicules électriques et au dépose-minute,
- le réaménagement de l'avenue de l'Industrie incluant un itinéraire cyclable bidirectionnel (voie verte),
- l'aménagement d'un parvis paysagé dédié aux modes actifs, intégrant une consigne collective vélo de 48 places extensible à 72 places, gérée dans le cadre du service TER+vélo, des consignes individuelles vélo et 60 arceaux vélo.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0659 du 5 juillet 2021, la Métropole a approuvé les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole éligibles aux subventions régionales dans le cadre d'un contrat d'aménagement des mobilités vertes, à hauteur de 50 %, soit 1 050 000 € TTC.

Le coût des travaux est estimé à 2 313 550 € TTC pour l'aménagement du parking et d'une voie verte cyclable avenue de l'Industrie.

Les travaux se réaliseront en 2022 pour une livraison attendue début 2023.

III - Plan de financement

Dans le cadre de l'exécution des travaux d'accessibilité réalisés par SNCF Réseau, des sujétions imprévues non identifiées pendant les études de conception sont intervenues. De la même façon, certains travaux ont été sous-estimés lors de la phase conception, notamment pour la fourniture et la pose des ascenseurs.

L'ensemble de ces surcoûts (soit 230 000 € HT) intervient dans le cadre de l'action 1 - Accessibilité réglementaire reprise au paragraphe 6.2 de la convention initiale et seront pris en charge par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et SNCF Réseau.

Par ailleurs, une erreur matérielle a été identifiée dans la convention de financement initiale. En effet, en application des clés de financement définies entre les parties, le montant des participations Métropole et Région repris dans le plan de financement est erroné.

Après échange avec les cofinanceurs, il a été convenu d'intégrer, par voie d'avenant, les surcoûts et la correction de l'erreur matérielle.

Le présent avenant n° 2 a pour objet :

- de revaloriser le montant des travaux,
- de modifier le plan de financement.

La participation financière de la Métropole aux travaux réalisés par SNCF Réseau est donc portée, après correction, de 1 429 000 € HT à 1 434 550 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 2 à la convention relative au financement des travaux de modifications des installations ferroviaires, prolongement du passage souterrain et mise en accessibilité de la gare de Sathonay-Camp-Rillieux-la-Pape à passer entre la Métropole, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et SNCF Réseau revalorisant le montant des travaux et modifiant le plan de financement, portant la subvention de la Métropole à 1 434 550 € HT, soit 5 550 € supplémentaires à sa charge.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ledit avenant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-270868-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
